CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E84160** **VALABLE JUSQU'AU** **01/04/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2002

Raison sociale : SAS KESKIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/02/2025

Capital : 195 000

6 IMPASSE DES PEUPLIERS
19200 USSEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIVE

Siret : 442 726 774 00049

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 33931 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001573331/20

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001573331/20

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 05 55 72 28 30 **Fax :** 05 55 72 15 91

Portable : 06 81 58 85 23

Responsabilité légale :
GROUPE KESKIN (930 587 118) / KESKIN ALI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@keskin-btp.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 946 800 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	23	02/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 10:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.